

---

**MAIRIE**  
**de BAONS-LE-COMTE**  
**76190**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**De la Réunion du Conseil Municipal du 10 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2019 sous la présidence de Monsieur Raphaël DIRAND, Maire.

**Compte rendu de la dernière séance :**

Après avoir reçu la gendarmerie d'Yvetot qui a fait une présentation de la police de sécurité au quotidien, le Compte rendu de la dernière séance du 17 avril 2019 est approuvé par le Conseil Municipal.

**Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire d'Yvetot Normandie :**

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires doit être révisée avant chaque renouvellement général des conseils municipaux.

En mars 2020 auront lieu les prochaines élections municipales. Suite à celles-ci, il sera nécessaire de prévoir la réinstallation du nouveau Conseil Communautaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la méthode de répartition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répartir les sièges du Conseil communautaire d'Yvetot Normandie **selon la répartition de droit commun** tel que présenté ci-dessous :

Communes	Population	Droit commun	
		Sièges	Repr.
Yvetot	11 888	17	(98%)
Saint-Martin-de-l'If	1 672	2	(82%)
Sainte-Marie-des-Champs	1 594	2	(86%)
Valliquerville	1 409	2	(98%)
Les Hauts-de-Caux	1 398	2	(98%)
Allouville-Bellefosse	1 157	1	(60%)
Auzebosc	1 122	1	(61%)
Touffreville-la-Corbeline	818	1	(84%)
Croix-Mare	802	1	(86%)
Mesnil-Panneville	710	1	(97%)
Hautot-Saint-Sulpice	678	1	(101%)
Saint-Clair-sur-les-Monts	601	1	(114%)
Ecalles-Alix	528	1	(130%)
Bois-Himont	464	1	(148%)
Carville-la-Folletière	435	1	(158%)
Ecretteville-les-Baons	386	1	(178%)
<b>Baons-le-Comte</b>	<b>355</b>	<b>1</b>	<b>(193%)</b>
Hautot-le-Vatois	343	1	(200%)
Rocquefort	311	1	(220%)
	<b>26 671</b>		<b>39</b>

.../...

### **Travaux à l'Eglise :**

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer un sondage sous rosace dû à la déformation du mur en silex pour un montant de 728 HT.

### **Prix de la cantine pour l'année 2019-2020 :**

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas de la cantine à 3,95 € pour l'année scolaire 2019/2020.

### **Prix de la garderie pour l'année 2018-2019 :**

Pour l'année 2019/2020, le Conseil municipal décide de fixer le prix de la garderie comme suit :

- Heure de garderie : 2,00 €
- Demi-heure : 1,00 €. Toute demi-heure commencée sera due.

### **Bons scolaires :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 28 € la dotation donnée aux familles pour l'achat de fournitures scolaires pour l'année 2017/2018 aux élèves de la 6<sup>ème</sup> jusqu'à l'âge de 18 ans dans l'année civile.

### **Mise en place d'une enveloppe sur la borne électrique du terrain de sport :**

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un coffret sur cette borne afin de la protéger d'éventuels actes de vandalisme, suivant la proposition du Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-Maritime, dont le montant s'élève à 6.164,40 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 256,85 € TTC.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une présomption d'effraction sur une porte donnant accès à la salle de motricité de l'école.

Si de tels faits étaient de nouveau constatés, afin de protéger l'école (le matériel informatique, les jeux...), il sera procédé au changement de la serrure.

- Suite à une demande particulière d'un Membre du Conseil, l'employé communal va vérifier que les miroirs, assurant la sécurité des automobilistes, sont bien positionnés.

- Afin d'améliorer la sécurité à l'intersection de la rue de l'Echevin et de la route Doudeville, un aménagement a été matérialisé de chaque côté du croisement. Ces travaux ont été commandés, surveillés et financés par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Le Maire  
Raphaël DIRAND